



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2509

Lyon-Rio 2016 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Attribution de subventions et approbation de conventions de parrainage

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 NOVEMBRE 2016
DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2509 - LYON-RIO 2016 - SOUTIEN INDIVIDUEL AUX ATHLETES DE HAUT NIVEAU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon a mis en place en 2013 l'opération « RIO 2016 », destinée à aider financièrement les sportifs lyonnais ayant le potentiel de représenter la France aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016.

A travers les résultats obtenus dans leur discipline respective, ces sportifs contribuent au rayonnement de la Ville de Lyon à l'échelle nationale et internationale.

Ces athlètes lyonnais sont aidés par la Ville de Lyon dès lors qu'ils préparent des échéances sportives d'importance, tandis que le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports reconnaît annuellement leur progression en les inscrivant sur les listes dites de « haut niveau », après avis des fédérations.

La pratique d'une discipline sportive à un très haut niveau nécessite, pour les sportifs et pour les clubs, un investissement souvent très lourd, notamment pour l'entraînement et la compétition, et amène ces athlètes à envisager des déplacements fréquents et des adaptations au rythme de leurs études.

Pour chaque sportif dont la préparation s'inscrit dans le cadre de cette opération, une convention de parrainage fixe les droits, les devoirs de chacun et précise le montant de l'aide allouée en fonction de ses résultats et de sa progression.

Une Commission technique composée :

- du Président de l'Office des Sports de Lyon ou son représentant ;
- du Président du Comité Départemental Olympique et Sportif ou son représentant ;
- du Directeur de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Rhône-Alpes ou son représentant ;
- du Directeur des Sports de la Ville de Lyon ou de son représentant ;

a été mise en place afin d'apporter une aide à l'Adjoint au Sport de la Ville de Lyon pour proposer un classement de ces sportifs.

En cette année « olympique », seuls ont été retenus les douze sportifs et sportives lyonnais(es) sélectionné(e)s pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio.

Je vous propose de leur allouer une prime de participation de 7 500 € récompensant ainsi leur investissement et leur persévérance.

Par ailleurs, une autre prime sera versée début 2017 pour les athlètes ayant obtenu une médaille à Rio, à hauteur de 15 000 € pour l'or, 10 000 € pour l'argent, et 5 000 € pour le bronze.

Vu lesdites conventions de parrainage ;

Vu l'avis du Conseil des 3^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1. Les participations financières figurant au tableau joint au rapport sont accordées, pour l'année 2016, aux sportifs et associations dont les noms figurent sur le même document.

2. Les conventions de parrainage susvisées, établies entre la Ville de Lyon, les associations et les athlètes de haut niveau sont approuvées.

3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4. Le montant des subventions sera prélevé sur les crédits inscrits au budget 2016, ligne de crédit 76970, article 6574, fonction 40, programme «SP CLUBS», opération «SPELITE».

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT